Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-212203863-20260216-DEL_05_16022026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Commune de Le Vieux-Bourg

Nombres de membres :
- *afférents au Conseil Municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 10*

Séance du 16 février 2026

Date de la Convocation : 09/02/2026
L'an deux-mille vingt-six, le lundi seize février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Le Vieux-Bourg légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christian Ranno, Maire.

Etaient présents : Mesdames Messieurs les Conseillers suivants :
Christian Ranno – Maire, Jean-Claude Bantas – 1er adjoint, Daniel Coatrieux – 2ème adjoint, Fabrice Vincent, Valérie Le Hégarat, Danièle Burlot, Sébastien Haugommard, Sylvain Boscher, Jean-Pierre Boscher, Claire Le Guen.

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.
Absents excusés : Laure Rouxel – 3ème adjointe, Rozenn Steunou, Denis L'Hermitte, Sandrine Raoult Lénaïk Le Bihannic,

Secrétaire de séance : Claire Le Guen

DEL N° 05 – 16/02/2026 : Subventions et participations 2026

Les élus membres d'un conseil d'administration d'association ou personnellement concernés par la demande de subvention ne prennent pas part au vote :

- *Sébastien HAUGOMMARD n'a pas pris part au vote de la subvention à la MFR de Loudéac ;*
- *Claire LE GUEN n'a pas pris part au vote concernant la subvention à l'Outil en main.*

Associations communales :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas verser de subventions aux associations communales, mais d'accorder à chacune d'entre elles une réduction de 186.00 € de location de salle polyvalente pour une festivité dans l'année 2026.

Activités sportives, culturelles et manuelles des jeunes de moins de 18 ans

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide de voter une subvention de 15 € par jeune résidant dans la commune de moins de 18 ans (au moment de l'inscription) pour la pratique d'activités sportives, culturelles et manuelles effectuées dans le cadre de leurs loisirs.
- Précise que cette subvention ne sera versée qu'aux associations ou clubs extérieurs, proposant une activité non dispensée sur la commune, sur présentation d'un listing.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-212203863-20260216-DEL_05_16022026-DE

Le conseil municipal vote les autres subventions suivantes :

Organisme – Association	Montant
Amicale Laïque Le Vieux-Bourg	3000 €
Jeunes sapeurs pompiers Quintin	100 €
MFR Loudéac	200 €
ADMR	100 €
Secours populaire	100 €
Ultimo	100 €
Club cyclisme Langueux Trégueux	15 €
L'Outil en main	15 €
Quintin Roller Club	210 €
Scouts Guide de France	45 €
CAAH	100 €
Protection civile	50 €

Nombre de votants : 10
Exprimés : 8
Pour : 8
Contre : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Maire,

Christian Ranno

